

## ANNEXE I

**LISTE DES PAYS TIERS DONT LES RESSORTISSANTS SONT SOUMIS À L'OBLIGATION DE VISA POUR  
FRANCHIR LES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DES ÉTATS MEMBRES**

## 1) ÉTATS

Afghanistan

Arménie

Angola

Azerbaïdjan

Bangladesh

Burkina

Bahreïn

Burundi

Bénin

Bolivie

Bhoutan

Botswana

Biélorussie

Belize

République démocratique du Congo

République centrafricaine

Congo

Côte d'Ivoire

Cameroun

Chine

Cuba

Cap-Vert

Djibouti

République dominicaine

Algérie

Équateur

Égypte

Érythrée

Eswatini

Éthiopie

Fidji

Gabon

Ghana

Gambie

Guinée

Guinée équatoriale

Guinée-Bissau  
Guyana  
Haïti  
Indonésie  
Inde  
Iraq  
Iran  
Jamaïque  
Jordanie  
Kenya  
Kirghizstan  
Cambodge  
Comores  
Corée du Nord  
Koweït  
Kazakhstan  
Laos  
Liban  
Sri Lanka  
Liberia  
Lesotho  
Libye  
Maroc  
Madagascar  
Mali  
Myanmar/Birmanie  
Mongolie  
Mauritanie  
Maldives  
Malawi  
Mozambique  
Namibie  
Niger  
Nigeria  
Népal  
Oman  
Papouasie - Nouvelle-Guinée  
Philippines  
Pakistan  
Qatar  
Russie  
Rwanda

Arabie Saoudite  
Soudan  
Sierra Leone  
Sénégal  
Somalie  
Suriname  
Soudan du Sud  
Sao Tomé-et-Principe  
Syrie  
Tchad  
Togo  
Thaïlande  
Tadjikistan  
Turkménistan  
Tunisie  
Turquie  
Tanzanie  
Ouganda  
Ouzbékistan  
Viêt Nam  
Yémen  
Afrique du Sud  
Zambie  
Zimbabwe

2) ENTITÉS ET AUTORITÉS TERRITORIALES NON RECONNUES COMME ÉTATS PAR AU MOINS UN ÉTAT MEMBRE

- Kosovo selon le statut défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies du 10 juin 1999
- L'Autorité palestinienne

—

## ANNEXE II

**LISTE DES PAYS TIERS DONT LES RESSORTISSANTS SONT EXEMPTÉS DE L'OBLIGATION DE VISA LORS DU FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DES ÉTATS MEMBRES POUR DES SÉJOURS DONT LA DURÉE N'EXCÈDE PAS 90 JOURS SUR TOUTE PÉRIODE DE 180 JOURS**

## 1) ÉTATS

ancienne République yougoslave de Macédoine <sup>(1)</sup>

Andorre

Émirats arabes unis <sup>(2)</sup>

Antigua-et-Barbuda

Albanie <sup>(1)</sup>

Argentine

Australie

Bosnie-Herzégovine <sup>(1)</sup>

Barbade

Brunei

Brésil

Bahamas

Canada

Chili

Colombie

Costa Rica

Dominique <sup>(2)</sup>

Micronésie <sup>(2)</sup>

Grenade <sup>(2)</sup>

Géorgie <sup>(3)</sup>

Guatemala

Honduras

Israël

Japon

Kiribati <sup>(2)</sup>

Saint-Christophe-et-Niévès

Corée du Sud

Sainte-Lucie <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

<sup>(2)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique à partir de la date d'entrée en vigueur d'un accord sur l'exemption de visa à conclure avec l'Union européenne.

<sup>(3)</sup> L'exemption de l'obligation de visa est limitée aux titulaires de passeports biométriques délivrés par la Géorgie en conformité avec les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Monaco

Moldavie <sup>(1)</sup>

Monténégro <sup>(2)</sup>

Îles Marshall <sup>(3)</sup>

Maurice

Mexique

Malaisie

Nicaragua

Nauru <sup>(3)</sup>

Nouvelle-Zélande

Panama

Pérou <sup>(3)</sup>

Palaos <sup>(3)</sup>

Paraguay

Serbie [à l'exclusion des titulaires de passeports serbes délivrés par la direction de coordination serbe (en serbe: *Koordinaciona uprava*)] <sup>(2)</sup>

Îles Salomon

Seychelles

Singapour

Saint-Marin

El Salvador

Timor-Oriental <sup>(3)</sup>

Tonga <sup>(3)</sup>

Trinité-et-Tobago

Tuvalu <sup>(3)</sup>

Ukraine <sup>(4)</sup>

États-Unis

Uruguay

Saint-Siège

Saint-Vincent-et-les-Grenadines <sup>(3)</sup>

Venezuela

Vanuatu <sup>(3)</sup>

Samoa

<sup>(1)</sup> L'exemption de l'obligation de visa est limitée aux titulaires de passeports biométriques délivrés par la Moldavie en conformité avec les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

<sup>(2)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs de passeports biométriques.

<sup>(3)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique à partir de la date d'entrée en vigueur d'un accord sur l'exemption de visa à conclure avec l'Union européenne.

<sup>(4)</sup> L'exemption de l'obligation de visa est limitée aux titulaires de passeports biométriques délivrés par l'Ukraine en conformité avec les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

## 2) RÉGIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

RAS de Hong Kong <sup>(1)</sup>

RAS de Macao <sup>(2)</sup>

## 3) CITOYENS BRITANNIQUES QUI NE SONT PAS RESSORTISSANTS DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUX FINS DU DROIT DE L'UNION:

Ressortissants britanniques (outré-mer) [British Nationals (Overseas)]

Citoyens des territoires britanniques d'outré-mer (British Overseas Territories Citizens)

Citoyens britanniques d'outré-mer (British Overseas Citizens)

Personnes britanniques protégées (British Protected Persons)

Sujets britanniques (British Subjects)

## 4) ENTITÉS ET AUTORITÉS TERRITORIALES NON RECONNUES COMME ÉTATS PAR AU MOINS UN ÉTAT MEMBRE:

Taiwan <sup>(3)</sup>

—

<sup>(1)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs du passeport «Hong Kong Special Administrative Region».

<sup>(2)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux détenteurs du passeport «Região Administrativa Especial de Macau».

<sup>(3)</sup> L'exemption de l'obligation de visa s'applique uniquement aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan qui comportent un numéro de carte d'identité.